

ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE : forages liés à la géothermie, commune de Saint-Pierre-Roche, lieu-dit "Le Champ"

22 Février - 25 Mars 2021

M. le Commissaire Enquêteur

Le projet de géothermie profonde visée par la présente enquête d'utilité publique sur la commune de Saint Pierre Roche, porté par la société GEOPULSE regroupant à 50% TLS GEOTHERMICS SA et à 50% STORENGY SAS appelle de ma part les remarques ci-dessous :

1. Chaque citoyen est conscient de la nécessité de protéger notre planète en trouvant des moyens techniques qui permettent de fournir à sa population sans cesse croissante, une énergie "propre".
2. La géothermie semble en faire partie notamment pour un usage domestique privé par des particuliers pour le chauffage de son habitation par exemple.

Sur le projet GEOPULSE, objet de la présente enquête d'utilité publique, il ne s'agit pas de géothermie "classique" mais d'une géothermie profonde dans un milieu rocheux perméable ce qui constitue une première en France puisque comme l'indique le dossier, il existe une autre expérience de géothermie profonde près de Strasbourg mais dans un milieu beaucoup moins perméable. Cette spécificité a pour conséquence que nous ne disposons pas du recul nécessaire en France sur les effets d'un tel type de géothermie profonde en milieu rocheux perméable.

3. Dans le document "mémoire_en_réponse_avis_ ae", il est indiqué que le choix du site a notamment été guidé par "l'intersection avec d'autres failles" (page5 du document + carte page 9)

Ce point me fait réagir. J'habite à LA MIOUZE, ma famille en est originaire et je connais bien la vie et l'histoire du village. Le 18 Février 2021, alors que je me baladais dans le village, deux jeunes hommes m'ont posé plusieurs questions concernant le village et son histoire "géologique" sur la base de documents dont ils avaient eu connaissance. Je ne connaissais pas ces messieurs et ils ne se sont pas présentés. Je leur ai notamment signalé qu'à 2 reprises, des effondrements de rochers avaient eu lieu entre le 22 et le 24 Route du Sancy en leur montrant les traces de ces effondrements.

Le 13 Mars 2021, j'ai participé à la réunion qui s'est tenue à GELLES à propos de ce projet en présence de TLS GEOTHERMICS et STORENGY SAS et j'ai eu la surprise d'y retrouver les deux messieurs qui m'avaient interviewé quelques semaines auparavant. Il s'agit de M. Mathieu AUXIETRE président de TLS GEOTHERMICS et de M. Mathieu BELLANGER géologue de la société TLS GEOTHERMICS SA. Curieuse façon de procéder que de demander des renseignements sans se présenter. C'est une autre caractéristique de ce projet. Tout se fait dans l'opacité et il a fallu attendre cette enquête d'utilité publique pour qu'enfin la population soit informée.

Sur ces deux effondrements, je précise que le premier a eu lieu en 1934, date confirmée par les descendants des anciens propriétaires du bâtiment détruit par cet effondrement puis reconstruit dans lequel un commerce de café - épicerie était exercé jusqu'au début des années 1980. Le second a eu lieu dans les années 1970 au même endroit.

Sans avis scientifique puisque je n'en ai pas la compétence, je ne peux m'empêcher de faire le lien entre ces effondrements et le croisement de multiples failles sous le village de LA MIOUZE et je reste à votre disposition M. le commissaire enquêteur pour approfondir le sujet et évoquer également un tunnel dont le départ est toujours partiellement visible dans le rocher derrière un bâtiment du village et dont les habitants de LA MIOUZE m'avaient toujours raconté qu'il date de la deuxième moitié du XIX^e siècle et qu'il avait été arrêté car il y avait des effondrements.

Même sans compétence scientifique, je ne peux que constater factuellement sur la base de ces éléments la non stabilité du sous-sol au village de LA MIOUZE

Cette absence de transparence dans la conduite du projet et la non prise en compte de ces éléments factuels ne donnent pas confiance.

4. Le document 3_pdfsam_geopulse_daotm_piece_8_ei_consolidee_aout2020.pdf précise aux paragraphes 3.6.3 et 3.6.4 la situation de la commune de St Pierre Roche par rapport au risque Mouvement de Terrain et au risque sismique. Aucune indication n'est donnée pour les impacts sur les autres communes impactées et notamment la commune de GELLES. J'en conclus que l'analyse de risques est largement incomplète .

5. Lors de la réunion du 13/03/2021 à GELLES , à une question relative à une phrase figurant p31 du document 4 de la DAOTM (méthodes de recherche et d'exploitation envisagée) "un permis exclusif de recherche mines de substances connexes est déposé auprès de l'administration début 2020", un des représentants de STORENGY SAS a répondu qu'il s'agissait d'une erreur.

Je demande donc que ce point soit définitivement notifié ainsi que la phrase mentionnée sur le support de présentation utilisé par STORENGY SAS : "le projet ne vise pas la production de Lithium". Si le projet ne porte pas sur le lithium, il semble effectivement logique que le permis exclusif ne soit pas utile mais autant clarifier définitivement ce point.

6. Toujours lors de cette réunion du 13/03/2021 à GELLES, 2 sujets ont été abordés à propos de la structure GEOPULSE.

Les intervenants de TLS GEOTHERMICS et STORENGY, actuels co-détenteurs à parts égales de GEOPULSE, nous ont indiqué qu'ils sont actuellement en recherche d'un troisième partenaire pour diluer le risque financier de 12M€.

Cela signifie qu'à date, nous ne connaissons pas le nom du 3^eème acteur qui va entrer au capital de GEOPULSE. Encore une illustration de l'opacité dans la conduite de ce projet.

En lien avec ce sujet du troisième acteur de GEOPULSE, les intervenants TLS GEOTHERMICS et STORENGY SAS nous ont indiqué qu'à date, il n'existe pas de contrats d'assurance pour couvrir les travaux prévus dans le cadre du projet.

En conclusion, et compte tenu de :

- **L'absence d'une communication sur le projet avant l'enquête d'utilité publique,**
- **Un dossier d'enquête d'utilité publique très volumineux (plus de 1000 pages) et très technique pour un citoyen lambda non spécialiste du domaine**
- **Des risques très importants du projet : croisement des failles et non prise en compte d'éléments factuels notamment au village de LA MIOUZE (orthographe du village), pollution et trop forte diminution du débit de la rivière LA MIOUSE = orthographe de la rivière comme le précisent les cartes de l'IGN)**
- **De la proximité du bassin UNESCO Chaîne des PUYS , Faille de LIMAGNE**
- **De l'incertitude quant à la structure future GEOPULSE (qui compose GEOPULSE ?), pétitionnaire du projet**
- **De l'absence de contrats d'assurance pour couvrir les travaux et leurs effets collatéraux**
- **De la très faible prise en compte de la commune de GELLES pourtant elle aussi très impactée (villages de LA MIOUZE, LA VENDEIX, SAY, VAREILLES, HYVON, MONGES...)**

Je suis opposé à la poursuite de ce projet et souhaite que dans l'avis qui sera rendu par la Préfecture du Puy de Dôme les prescriptions suggérées ci-dessus puissent être reprises.

Copie à M. le maire de GELLES

Le 19 Mars 2021

Eric Fabié

LA MIOUZE

63740 GELLES